



*Ecole élémentaire
des Capucins*
Route de Voisenon
77 000 Melun
Tél : 01 64 09 10 75

Informations de rentrée Année scolaire 2023/2024

Courriel : ce.0771464y@ac-creteil.fr

1. Composition de l'équipe pédagogique

- Mme Klutsch : directrice
- Mme Bource : enseignante de CP1
- M. Bourdiau : enseignant de CP2
- M. Guirao : enseignant de CP3 (deux lundis sur trois, mardi et jeudi)
- M. Karaoglu : enseignant de CP3 (un lundi sur trois, vendredi)
- Mme François : enseignante de CP/CE1
- Mme Sallé : enseignante de CE1a
- Mme Tanet : enseignante de CE1b
- M. Cras : enseignant de CE1c
- Mme Saïdi : enseignante de CE2a
- M. Clair : enseignant de CE2b
- Mme Monsalvarga : enseignante de CE2/CM1 (premier semestre)
- Mme Noël : enseignante de CE2/CM1 (deuxième semestre)
- Mme Lefebvre : enseignante de CM1
- Mme Robillard : enseignante de CM2a
- M. Hernandez : enseignant de CM2b

- Mme Vieussan : enseignante d'UPE2A

- Mme Saqui : AESH
- Mme Seguin : AESH
- M. Sportiello : AESH

2. Jours et horaires de l'école

Suite à l'incendie du restaurant scolaire du quartier Montaigu lors des émeutes de juin, la municipalité est dans l'obligation de modifier les horaires de la pause méridienne pour notre école. Les horaires de l'école sont donc désormais les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Le matin : de 8h30 à 11h30

L'après-midi : de 13h30 à 16h30

L'école est ouverte 10 minutes avant le début des cours, donc à 8h20 et à 13h20.

Nous vous remercions de respecter ces horaires afin de ne pas perturber les classes.

Pour certains élèves, des séances d'activités pédagogiques complémentaires auront lieu, sur proposition des enseignants, le lundi de 16h30 à 17h30.

3. Documents administratifs de rentrée

- Nous vous demandons de remplir et de nous retourner la fiche de renseignements aussi vite que possible, au plus tard lundi 11 septembre 2023. Nous vous remercions de communiquer votre adresse mail à l'école.
- Merci de faire parvenir à l'école, dès réception à la maison, l'attestation de votre assureur comprenant les mentions « individuelle accident » et « responsabilité civile ».

L'école tient à votre disposition le formulaire d'adhésion à la MAE (Mutuelle Assurance Elèves)

4. Coopérative scolaire

La coopérative scolaire a pour but de financer les sorties scolaires, l'achat de petit matériel pour les classes (arts plastiques, travaux manuels...).

Les versements sont facultatifs et le montant à votre convenance.

Un appel sera bientôt fait par le biais du cahier de liaison.

5. Santé

- L'école n'est pas autorisée à administrer des médicaments. Merci de signaler tout problème particulier (asthme...) sur la fiche de renseignements et nous vous contacterons pour établir un projet d'accueil individualisé (PAI) signé par la famille, l'école et le médecin scolaire. Dans ce cas seulement, les médicaments nécessaires seront administrés.
- Hygiène des cheveux : afin d'éviter des problèmes de parasites, surveiller et traiter régulièrement les cheveux.

6. Correspondance entre l'école et la famille

Les élèves ont un cahier de liaison qui sert de lien entre les parents et les enseignants. Ce cahier doit toujours être dans le cartable de votre enfant. Il peut servir dans les 2 sens :

École → famille Famille → école

Votre signature est pour nous la garantie que l'information vous a bien été transmise. Merci de le consulter très régulièrement.

Nous vous invitons également à consulter régulièrement le site Internet de l'école sur lequel toutes les informations concernant la vie de l'école sont publiées. Voici son adresse :

elementairecapucins.toutemonecole.fr

7. Fréquentation et obligation scolaire

Les établissements scolaires sont soumis à une réglementation très stricte pour le contrôle des absences des élèves. Nous vous demandons de justifier toute absence de votre enfant auprès de l'enseignant(e) de sa classe, le plus tôt possible, en téléphonant à l'école, en envoyant un mail à l'école ou en utilisant le cahier de liaison.

8. Election des représentants des parents d'élèves

Cette élection aura lieu vendredi 13 octobre 2023.

La participation des parents d'élèves à la vie de notre école est essentielle. D'avance, nous remercions les candidats pour leur engagement.

9. Restaurant scolaire, étude surveillée et garderie

La restauration scolaire, l'étude surveillée et la garderie sont des services municipaux encadrés par du personnel municipal. Les inscriptions s'effectuent à la mairie de Melun.

Chaque matin, nous procédons à un appel tant pour le restaurant scolaire que pour les études surveillées.

Si votre enfant ne mangeait pas au restaurant scolaire ou ne fréquentait pas l'étude surveillée comme prévu sur sa fiche d'inscription, merci de nous l'indiquer par écrit dans son cahier de liaison.

10. Situation familiale particulière

En cas de divorce ou de séparation, merci de nous communiquer l'adresse de l'ex-conjoint. Cette information permettra, conformément à la loi, d'une part de lui transmettre une copie des résultats scolaires de votre enfant et, d'autre part, de l'inscrire sur les listes électorales.

11. Réunion de rentrée

Vous serez prochainement conviés à une réunion d'information de rentrée sur le fonctionnement de la classe de votre enfant. La date vous sera communiquée d'ici peu.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée !